



Violences volontaires sur personne vulnérable avec itt

Par **JCM**, le **24/10/2009** à **08:07**

Bonjour,

Il y a 1 an j'ai été agressé.

Ma plainte a été retenue en délit (violences volontaires sur personne vulnérable avec ITT -8 jours. J'étais en convalescence suite à un infarctus)

L'affaire passe au Tribunal correctionnel le mois prochain.

Je me suis porté partie civile et mon organisme de sécurité sociale également.

Je demande les dommages et intérêts équivalents à ma perte de salaire provoquée par ma reprise du travail retardée à cause de cette agression (certificat médical à l'appui)

Que risque au minimum mon agresseur?

Je vous remercie de votre réponse.

JCM